



Démission pour suivi de conjoint, cas très particulier d'arrêt maladie

Par **FloFloDuPonto**, le **25/09/2023** à **18:27**

Bonjour, je sais qu'une démission pour suivi de conjoint qui change d'emploi est légitime pour pôle emploi. MAIS quand nous avons déménagé en 2022, j'étais (et je suis encore) en arrêt longue maladie. Mon arrêt maladie va bientôt prendre fin, et je vais devoir démissionner car je suis maintenant à plus de 200km de mon travail, que je ne vais évidemment pas pouvoir reprendre au vu de la distance. Mais comment pôle emploi va considérer cette démission qui était au départ légitime, mais qui va, à cause de cet arrêt maladie, intervenir plus d'un an après la mutation professionnelle de mon conjoint ?

Par **P.M.**, le **25/09/2023** à **18:43**

Bonjour,

Cela vous doit dire que vous avez déménagé pendant l'arrêt-maladie et avant la démission...

Je crains effectivement que Pôle Emploi ne considère plus la démission comme légitime mais il faudrait poser la question à l'organisme éventuellement par message sur leur site internet...

Par **FloFloDuPonto**, le **25/09/2023** à **20:21**

Merci. J'ai bien pensé à contacter pôle emploi pour demander leur avis, mais je n'ai trouvé aucun moyen de les contacter ni sur leur site, ni par email, ni sur un interface utilisateur puisque je ne suis pas encore inscrite à pôle emploi.

Par **P.M.**, le **25/09/2023** à **20:37**

Par [ce site](#), vous devriez trouver l'adresse de l'agence locale pour prendre un rendez-vous ou envoyer un courrier postal...

Je ne sais pas si l'employeur accepterait une [rupture conventionnelle](#) si vous pouvez vous déplacer pour la conclure...